

L'édito du Maire



Chères Cannetoises, chers Cannetois,

C'est un grand plaisir pour la municipalité de vous offrir ce livret retraçant les grandes lignes du plan d'actions de notre Agenda 21 local.

L'agenda 21, lancé en 2009, est le fruit d'un long travail de concertation avec le public, les élus, les agents communaux. Ce travail de démocratie participative est aujourd'hui abouti : notre plan d'actions, qui couvre tous les domaines du mieux vivre ensemble, est à présent un document de référence qui guide nos choix pour ce nouveau mandat.

Revitaliser le centre-ville, renforcer l'économie locale, préserver les ressources et les espaces naturels, renforcer l'équité et le lien social, animer l'éco-responsabilité et la démocratie participative, voilà nos 5 grands objectifs pour le développement durable de la commune.

Le programme, conduit sur 3 ans, sera évalué et réorienté si nécessaire, pour répondre aux besoins de la population et du territoire.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet, notamment au cours des ateliers 21 et des réunions publiques. Je tiens également à remercier les agents communaux qui ont largement contribué à l'agenda 21 et qui sont aujourd'hui mobilisés pour concrétiser ces engagements.

L'agenda 21 est maintenant à faire vivre, avec vous, pour vous !

Le Maire,
Jean Luc Longour

-  = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes
- 
- 
- 
- 



Les 5 axes de l'agenda 21 du Cannet des Maures

2 Renforcer et mettre en cohérence l'offre et le potentiel économique local
page 11

1 Revitaliser le centre-ville du Cannet des Maures
page 5

Objectif 1 : favoriser une complémentarité entre les activités du centre-ville et celles des secteurs d'activité économique

Objectif 2 : adapter l'offre de tourisme et de loisirs au potentiel du territoire

Objectif 3 : permettre un renforcement de l'activité agricole de proximité

3 Préserver les ressources naturelles et les espaces naturels
page 19

Objectif 1 : Protéger les paysages naturels et agricoles et prévenir les risques

Objectif 2 : Préserver les ressources naturelles

Objectif 3 : Limiter les pollutions et nuisances sur le territoire

Objectif 1 : Accroître la fréquentation du centre-ville

Objectif 2 : Recentrer la vie et les activités du coeur de ville

Objectif 1 : Encourager les initiatives éco-responsables et améliorer le service au public

Objectif 2 : Renforcer les habitudes et pratiques de concertation citoyenne

Objectif 1 : Développer les initiatives solidaires en faveur des plus modestes

Objectif 2 : Renforcer les relations et la communication entre usagers du territoire

5 Animer l'éco-responsabilité et la démocratie participative
page 31

4 Renforcer l'équité et le lien social
page 27

AXE 1

Revitaliser le centre-ville du Cannet des Maures

Objectif 1 : **Accroître la fréquentation du centre-ville**

Objectif 2 : **Recentrer la vie et les activités du coeur de ville**



Développer le commerce en centre ville, réhabiliter les façades.



Améliorer la signalétique.

Objectif 1 : **Accroître la fréquentation du centre-ville**

Circuler, stationner, sécuriser le centre-ville

- ✓ Mise en oeuvre du Plan de Déplacement Urbain avec création de pistes cyclables, mise en sens unique et/ou limitation à 30 km/h de certaines voies.
- ✓ Créer une passerelle pour relier les 2 pôles du centre-ville : centre-ville et aire de sport/loisirs du Recoux.
- ✓ Organiser un stationnement de proximité.
 - Créer un pôle d'échange multimodal.
- ✓ Développer la vidéoprotection pour sécuriser les déplacements notamment des piétons le soir.
- ✓ Développer une police de proximité.

✓ = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes.



Développer la police de proximité

Développer les accotements sécurisés pour piétons et vélos



Animer le centre ville

- ✓ Continuer à développer l'art dans la rue.
 - Renforcer la communication sur les animations, manifestations, réunions.
 - Utiliser le collège comme vecteur d'information culturelle auprès des ados.
 - Réaliser un diagnostic des besoins de la population communale et intercommunale en matière culturelle.



Continuer à développer l'art dans la rue, ici Parc Pellegrin



Renforcer la communication sur les manifestations



Communiquer sur la médiathèque

Objectif 1 : Accroître la fréquentation du centre-ville

Embellir le centre-ville :

- ✓ Réaménager la place de la libération et ses abords, proposer des terrasses de commerces.
- Embellir le centre-ville sur la durée et lors des manifestations, aménager les lieux publics pour les rendre plus conviviaux.

Réaménager la place de la libération



- ✓ Embellir la ville avec les citoyens : inciter à la réhabilitation des façades, au fleurissement, au respect des règles d'urbanisme.
- ✓ Proposer le conseil gratuit d'un architecte aux habitants.
- ✓ Réalisation d'une étude urbaine sur le centre-ville intégrant la prise en compte du paysage.
- Harmoniser le mobilier urbain.

Embellir le centre ville



Objectif 2 : Recentrer la vie et les activités du coeur de ville

- ✓ Améliorer la signalisation du centre-ville, des équipements, services, commerces, des parkings.
- ✓ Développer les commerces en centre-ville : installer des nouveaux commerces, développer le marché hebdomadaire, réhabiliter la halle marchande pour y implanter des commerces (en lien avec le terroir, l'artisanat).
- Inciter la population à fréquenter les commerces.

- Implanter un Lycée Coeur du Var Plaine des Maures à Causseraine.
- Réalisation d'un pôle médico-libéral « cap santé » en centre-ville.



Réhabiliter la halle marchande



Développer le marché hebdomadaire



Renforcer l'activité agricole



Favoriser le développement économique



- Objectif 1 : favoriser une complémentarité entre les activités du centre-ville et celles des secteurs d'activité économique
- Objectif 2 : adapter l'offre de tourisme et de loisirs au potentiel du territoire
- Objectif 3 : permettre un renforcement de l'activité agricole de proximité



Renforcer et développer les commerces en centre ville

Objectif 1 : favoriser une complémentarité entre les activités du centre-ville et celles des secteurs d'activité économique

✓ = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes.

- Améliorer la communication sur les commerces et mieux faire connaître l'association des commerçants (PRCM), dont l'objectif est d'associer tous les commerçants dans leur démarche et leurs actions.
- Créer une cellule de veille économique de type « conseil économique et social communal ».
- Faire une étude marketing pour orienter le développement commercial.
- ✓ Veiller à l'installation d'entreprises diversifiées sur le territoire ; en centre-ville, installer des commerces type alimentaire, magasins de vêtements, grâce à la démarche de maîtrise foncière publique.



- Favoriser le développement de la formation professionnelle, notamment agricole.
- Etudier la faisabilité d'une université des métiers dans le projet VarEcoPole.

Les belugues



Continuer les démarches d'acquisitions communales pour développer le commerce de proximité



Objectif 2 : **adapter l'offre de tourisme et de loisirs au potentiel du territoire**

- ✓ Développer des circuits éco-touristiques et des produits « clé en main » autour de la randonnée, l'oenotourisme, et l'équitourisme : route des vins, parcours en calèches. Visite de domaines. Exposition arts et vin.
- ✓ Créer un point info tourisme ou un office du tourisme, avec une vitrine des produits du terroir, historique du Cagnet des Maures, location de vélos.
- Valoriser le vieux Cagnet : améliorer la signalisation, favoriser l'implantation d'un restaurant/bar ou d'une buvette.
- ✓ Identifier l'entrée de la commune et du territoire Coeur du Var au rond-point de l'échangeur autoroutier.
- ✓ Créer une page internet intercommunale dédiée aux informations touristiques.
- Former les agents d'accueil à l'offre touristique.
- Développer les hébergements labellisés, type chambres d'hôtes, gîtes ruraux.
- ✓ Maintenir des animations estivales gratuites. Proposer des visites commentées.
- Travailler sur un projet de type base nature.
- Créer une aire d'accueil pour les campings cars, de taille modérée (moins de 10 places), proche du centre-ville.



Valoriser le Vieux-Cagnet



Développer l'équi-tourisme

Objectif 3 : **permettre un renforcement de l'activité agricole de proximité**

- Organiser un événement autour de l'agriculture (ex : fête de l'agriculture, transhumance inverse).
- Développer une signalétique harmonieuse des exploitations agricoles en cohérence avec la route des vins.
- ✓ Permettre l'installation d'agriculteurs et favoriser les circuits courts (maraîchage bio, éleveurs).
- ✓ Fournir la cantine scolaire en produits frais locaux.
- ✓ Soutenir les AMAP (prêt de salle, communication, paniers pour le CCAS).
- Développer la possibilité de cueillir ses légumes chez un producteur, développer les animations scolaires dans ce cadre.



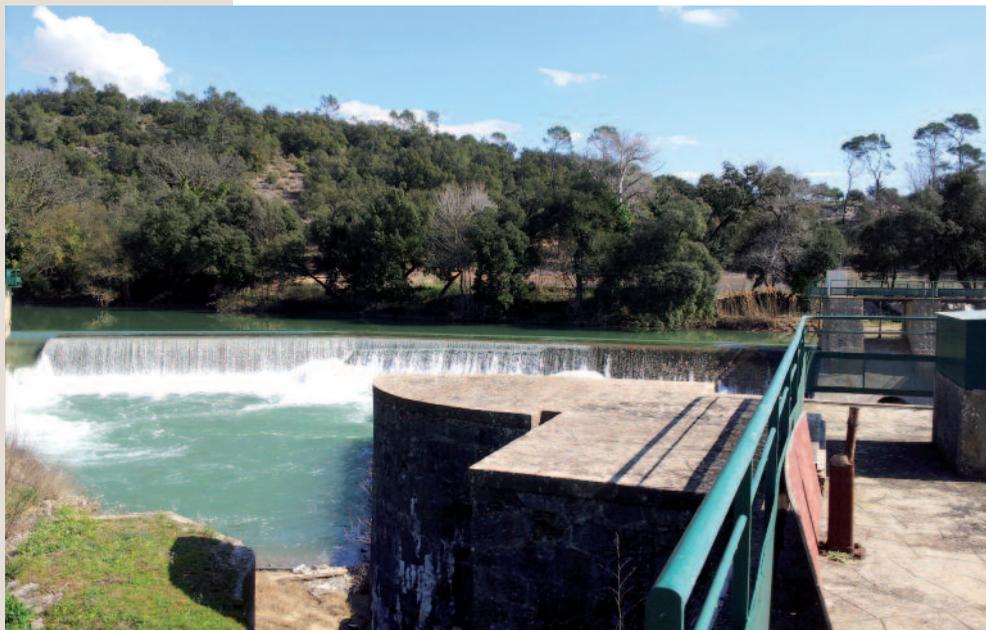
Préserver les terres agricoles



Favoriser les circuits courts



Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau



- Objectif 1 : **protéger les paysages naturels et agricoles et prévenir les risques naturels**
- Objectif 2 : **préserver les ressources naturelles**
- Objectif 3 : **limiter les pollutions et nuisances sur le territoire**



Protéger les espaces naturels (photo : Lac Cannetti)

Objectif 1 : **protéger les paysages naturels et agricoles et prévenir les risques naturels**

✓ = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes.

- Mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole : conférences, pique-nique aux Escarcets, balade guidée, créer des boucles autour de la boudrague, des parcours botaniques, installer des sculptures le long de la boudrague.
- Organiser un grand « land art » dans la Plaine des Maures.
- ✓ Renforcer le conseil et le contrôle du débroussaillage obligatoire chez les particuliers et développer l'information sur le risque incendie.
- ✓ Encourager le sylvo pastoralisme.
- Améliorer le réseau de citernes DFCI et le réseau de poteaux incendie.
- Renforcer le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) : développer les actions de formation, réaliser des exercices à blanc, dédier une page du site internet de la commune au CCFF.
- ✓ Continuer le programme intercommunal de travaux sur le Riautord.
- ✓ Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales.



Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel



Renforcer le CCFF pour la prévention incendie

Objectif 2 : **préserver les ressources naturelles**

- Communiquer sur l'éco-responsabilité, la fragilité de la nature, le civisme.
- Renforcer la communication sur le tri, la déchetterie communale, et sur les acquisitions à prix réduit de composteurs proposés par la Communauté de Communes Coeur du Var.
- Mettre en place une redevance incitative et mettre en place des amendes pour non-respect des règles (ex : déchets non triés, dépôts illicites).
- Augmenter le nombre de points de tri des déchets.
- ✓ Lutter contre les gaz de schiste et les OGM
- ✓ Préserver la régie municipale de l'eau et l'assainissement.
- Intégrer des périmètres de protection aux abords des forages publics, protéger les puits, les sources, potentielles ressources futures.
- Développer les mesures des paramètres de qualité de l'eau potable et améliorer la communication des résultats.
- ✓ Organiser le suivi des consommations d'eau, pour détecter les fuites et intervenir.
- Suivre la qualité des cours d'eaux et lacs.

*Préserver les ressources en eau*

Objectif 3 : limiter les pollutions et nuisances sur le territoire

- Favoriser les voitures électriques et les vélos électriques (implantation de bornes recharges).
- ✓ Développer les pistes cyclables (veiller à la continuité avec Le Luc), les trottoirs, les traversées piétonnes. Sécuriser les déplacements doux. Installer des ralentisseurs.
- Réhabiliter la RDN7 : aménagement de pistes cyclables, de trottoirs et sécurisation des traversées piétonnes.
- Créer un parking de covoiturage.
- Renforcer le service du TACO : communiquer, augmenter ses fréquences de passage, voire créer de nouveaux arrêts.
- ✓ Mise en place de la démarche « marchons vers l'école » (pédibus).
- Augmenter les points de collecte de type « colonnes enterrées » ; augmenter le nombre de corbeilles (mobiliers urbains) sur les secteurs les plus fréquentés.
- Inciter au ramassage des déjections canines.
- ✓ Engager toutes les démarches nécessaires à la fermeture du Balançon ; sensibiliser les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les citoyens, à la nécessité de trouver des solutions alternatives au traitement des déchets.
- ✓ Créer un pôle valorisation déchets sur le territoire Coeur du Var.
- ✓ Lutter contre les pollutions sonore, olfactive et lumineuse ; résorber les décharges sauvages.

- ✓ Réglementer la publicité en lien avec la commune du Luc.
- ✓ Encourager les porteurs de projets d'ensemble à privilégier la filière bois énergie et les énergies renouvelables (éco quartier Saint Andrieux, Var Eco Pole), et favoriser l'implantation d'entreprises non polluantes.



Développer le tri et les colonnes enterrées (inauguration au Vieux Cannet avec la Communauté de Communes Coeur du Var)

Engager les démarches pour la fermeture du Balançon





*Améliorer l'emploi local,
développer un partenariat avec Pôle emploi.*

Objectif 1 : **Développer les initiatives solidaires en faveur des plus modestes**

Objectif 2 : **Renforcer les relations et la communication entre usagers du territoire**



*La maison de la fraternité,
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)*

Objectif 1 : Développer les initiatives solidaires en faveur des plus modestes

✓ = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes.

- ✓ Développer les actions d'aide aux personnes âgées : navettes de transport, portage de livres, aide au maintien à domicile.
- Renforcer l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et ses actions intergénérationnelles.
- Mettre en place une convention de partenariat avec Pôle Emploi.
- Améliorer la communication sur l'existence des Restos du Coeur, sur leurs missions.
- ✓ Développer les actions de récupération d'objets et de vêtements.
- Développer des animations en associant les professionnels du Cannet des Maures, pour aider les plus démunis du Cannet des Maures.
- ✓ Actualiser la liste des personnes isolées pour pouvoir leur venir en aide (ex : base état civil, repas des anciens, club de la gaieté...).



Le festin des sages, moment convivial pour les seniors

- Mettre en place un « registre de bénévoles » en Mairie
- Avoir un agenda mensuel et annuel des manifestations sur la commune.
- Centraliser et coordonner toutes les activités des différentes associations



Développer les actions associatives et solidaires : exemple avec la journée de randonnée contre la mucoviscidose

Objectif 2 : Renforcer les relations et la communication entre usagers du territoire

- ✓ Développer les actions inter générationnelles : entre personnes âgées, maison des jeunes, écoles (ex : organiser des goûters à l'école avec des personnes âgées).
- Développer les actions inter associations et entre les associations et la maison des jeunes (ex : ateliers de cuisine).
- ✓ Accueillir les nouveaux arrivants



Développer les actions inter générations : exemple avec la fête des voisins



Développer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics : ici la station d'épuration communale



Inciter le grand public à venir assister au conseil municipal

Objectif 1 : **Encourager les initiatives éco-responsables et améliorer le service au public**

Objectif 2 : **Renforcer les habitudes et pratiques de concertation citoyenne**



Journée écocitoyenne dans le cadre de la semaine du développement durable

Objectif 1 : Encourager les initiatives éco-responsables et améliorer le service au public

✓ = Actions déjà engagées par la commune sur les 5 axes.

- ✓ Développer la dématérialisation des démarches administratives et des informations municipales.
- Mettre à jour régulièrement le site internet de la ville.
- ✓ Organiser des journées de sensibilisation du grand public sur les thématiques environnementales mais aussi sur le lien social ; développer les journées citoyennes type opération nettoyage et découverte du territoire.
- ✓ Sensibilisation dans les écoles à l'éco-citoyenneté. Relancer « l'éco école ».
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement des services de la commune.
- ✓ Encourager le renouvellement de la flotte automobile municipale pour des véhicules plus propres et/ou électriques.
- Favoriser le covoiturage entre agents.
- ✓ Organiser le suivi des consommations énergétiques dans les bâtiments publics – avoir un référent communal « énergie ».



Relancer la démarche « éco-école »



Développer les journées citoyennes, exemple « journée nettoyons la nature »

Objectif 1 : Encourager les initiatives éco-responsables et améliorer le service au public

- ✓ En fonction d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux, définir un programme de travaux sur 3 ans en fonction des priorités (bâtiments les plus consommateurs) : isolation, menuiseries, toiture, chauffages, éclairage, programmeurs...)
- Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et recourir au chauffage au bois lorsque c'est possible.
- Faire un diagnostic de l'éclairage public et programmer la réduction des consommations, le changement d'ampoules voire de candélabres. Favoriser l'éclairage basse consommation.
- ✓ Imposer les LED dans les illuminations de Noël.
- Développer un partenariat avec l'Espace Info Energie Centre Var pour conseiller gratuitement les particuliers.
- Publier régulièrement des informations en matière d'éco-responsabilité et d'énergie sur le magazine communal, la newsletter ; dédier une page du site internet de la commune à l'information sur les énergies renouvelables.

Objectif 2 : Renforcer les habitudes et pratiques de concertation citoyenne

- Mettre en place des questionnaires de satisfaction/enquêtes/ sondages sur le service public.
- Organiser un lieu d'exposition des différents projets de la commune.

- Renforcer les conseils de quartier.
- ✓ Multiplier les réunions de concertation /réunions publiques/connaitre les souhaits /les besoins des citoyens, faire des réunions notamment en amont de travaux.
- Inciter le grand public, notamment les jeunes et les personnes âgées à assister aux conseils municipaux.
- Créer un Conseil des Sages.
- ✓ Créer une boîte à idées sur le site internet communal.



Multiplier les réunions de concertation



AGENDA 21 LOCAL

PLAN D' ACTIONS 2014-2015-2016

Axe 1 : Revitaliser le centre-ville du Cannet des Maures**Objectif 1 : Accroître la fréquentation du centre-ville****Circuler, stationner, sécuriser le centre-ville :**

- Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain avec création de pistes cyclables, mise en sens unique et/ou limitation à 30 km/h de certaines voies.
- Créer une passerelle pour relier les 2 pôles du centre-ville : centre-ville et aire de sport/loisirs du Recoux.
- Organiser un stationnement de proximité.
- Créer un pôle d'échange multimodal.
- Développer la vidéoprotection pour sécuriser les déplacements notamment des piétons le soir.
- Développer une police de proximité.

Animer le centre-ville :

- Continuer à développer l'art dans la rue.
- Renforcer la communication sur les animations, manifestations, réunions.
- Utiliser le collège comme vecteur d'information culturelle auprès des ados.
- Réaliser un diagnostic des besoins de la population communale et intercommunale en matière culturelle.

Embellir le centre-ville :

- Réaménager la place de la libération et ses abords, proposer des terrasses de commerces.
- Embellir le centre-ville sur la durée et lors des manifestations, aménager les lieux publics pour les rendre plus conviviaux.
- Embellir la ville avec les citoyens : inciter à la réhabilitation des façades, au fleurissement, au respect des règles d'urbanisme. Proposer le conseil gratuit d'un architecte aux habitants.
- Réalisation d'une étude urbaine sur le centre-ville intégrant la prise en compte du paysage.
- Harmoniser le mobilier urbain.

Objectif 2 : Recentrer la vie et les activités du cœur de ville

- **Améliorer la signalisation** du centre-ville, des équipements, services, commerces, des parkings.
- **Développer les commerces en centre-ville** : installer des nouveaux commerces, développer le marché hebdomadaire, réhabiliter la halle marchande pour y implanter des commerces (en lien avec le terroir, l'artisanat).
- Inciter la population à fréquenter les commerces.
- Implanter un Lycée Cœur du Var Plaine des Maures à Caussereine.
- Réalisation d'un pôle médico-libéral « cap santé » en centre-ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20131218-2013pu2d37-DE

Accusé certifié exécutoire Page 1 sur 5

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013**Axe 2 : Renforcer et mettre en cohérence l'offre et le potentiel économique local****Objectif 1 : favoriser une complémentarité entre les activités du centre-ville et celles des secteurs d'activité économique**

- Améliorer la communication sur les commerces et mieux faire connaître l'association des commerçants (PRCM), dont l'objectif est d'associer tous les commerçants dans leur démarche et leurs actions.
- Créer une cellule de veille économique de type « conseil économique et social communal ».
- Faire une étude marketing pour orienter le développement commercial.
- Veiller à l'installation d'entreprises diversifiées sur le territoire ; en centre-ville, installer des commerces type alimentaire, magasins de vêtements, grâce à la démarche de maîtrise foncière publique.
- Favoriser le développement de la formation professionnelle, notamment agricole.
- Etudier la faisabilité d'une université des métiers dans le projet VarEcoPole.

Objectif 2 : adapter l'offre de tourisme et de loisirs au potentiel du territoire

- Développer des circuits éco-touristiques et des produits « clé en main » autour de la randonnée, l'oénotourisme, et l'équitourisme : route des vins, parcours en calèches. Visite de domaines. Exposition arts et vin.
- Créer un point info tourisme ou un office du tourisme, avec une vitrine des produits du terroir, historique du Cannet des Maures, location de vélos.
- Valoriser le vieux Cannet : améliorer la signalisation. Favoriser l'implantation d'un restaurant/bar ou d'une buvette.
- Identifier l'entrée de la commune et du territoire Cœur du Var au rond-point de l'échangeur autoroutier.
- Créer une page internet intercommunale dédiée aux informations touristiques.
- Former les agents d'accueil à l'offre touristique.
- Développer les hébergements labellisés, type chambres d'hôtes, gîtes ruraux.
- Maintenir des animations estivales gratuites. Proposer des visites commentées.
- Travailler sur un projet de type base nature.
- Créer une aire d'accueil pour les campings cars, de taille modérée (moins de 10 places), proche du centre-ville.

Objectif 3 : permettre un renforcement de l'activité agricole de proximité

- Organiser un événement autour de l'agriculture (ex : fête de l'agriculture, transhumance inverse).
- Développer une signalétique harmonieuse des exploitations agricoles en cohérence avec la route des vins.
- Permettre l'installation d'agriculteurs et favoriser les circuits courts (maraîchage bio, éleveurs).
- Fournir la cantine scolaire en produits frais locaux.
- Soutenir les AMAP (prêt de salle, communication, paniers pour le CCAS).
- Développer la possibilité de cueillir ses légumes chez un producteur, développer les animations scolaires dans ce cadre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20131218-2013pu2d37-DE

Accusé certifié exécutoire Page 2 sur 5

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013



Axe 3 : Préserver les ressources naturelles et les espaces naturels

Objectif 1 : Protéger les paysages naturels et agricoles et prévenir les risques naturels

- Mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole : conférences, pique-nique aux Escarcets, balade guidée, créer des boucles autour de la boudrague, des parcours botaniques, installer des sculptures le long de la boudrague.
- Organiser un « land art » dans la Plaine des Maures.
- Renforcer le conseil et le contrôle du débroussaillage obligatoire chez les particuliers et développer l'information sur le risque incendie.
- Encourager le sylvo pastoralisme.
- Améliorer le réseau de citernes DFCl et le réseau de poteaux incendie.
- Renforcer le CCFP : développer les actions de formation, réaliser des exercices à blanc, dédier une page du site internet de la commune au CCFP.
- Continuer le programme intercommunal de travaux sur le Riautord.
- Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales.

Objectif 2 : Préserver les ressources naturelles

- Communiquer sur l'éco-responsabilité, la fragilité de la nature, le civisme.
- Renforcer la communication sur le tri, la déchetterie communale, et sur les acquisitions à prix réduit de composteurs proposés par la Communauté de Communes Cœur du Var.
- Mettre en place une redevance incitative et mettre en place des amendes pour non-respect des règles (ex : déchets non triés, dépôts illicites).
- Augmenter le nombre de points de tri des déchets.
- Lutter contre les gaz de schistes et les OGM.
- Préserver la régie municipale de l'eau et l'assainissement.
- Intégrer des périmètres de protection aux abords des forages publics ; protéger les puits, les sources, potentielles ressources futures.
- Développer les mesures des paramètres de qualité de l'eau potable et améliorer la communication des résultats.
- Suivre les consommations d'eau, pour détecter les fuites et intervenir.
- Suivre la qualité des cours d'eaux et lacs

Objectif 3 : Limiter les pollutions et nuisances sur le territoire

- Favoriser les voitures électriques et les vélos électriques (implantation de bornes recharges).
- Développer les pistes cyclables (veiller à la continuité avec Le Luc), les trottoirs, les traversées piétonnes. Sécuriser les déplacements doux. Installer des ralentisseurs.
- Réhabiliter la RDN7 : aménagement de pistes cyclables, de trottoirs et sécurisation des traversées piétonnes.
- Créer un parking de covoiturage
- Renforcer le service du TACO : communiquer, augmenter ses fréquences de passage, voire créer de nouveaux arrêts.
- Mise en place de la démarche « marchons vers l'école » (pédibus).
- Augmenter les points de collecte de type « colonnes enterrées » ; augmenter le nombre de corbeilles (mobilier urbain) sur les secteurs les plus fréquentés.
- Inciter au ramassage des déjections canines.
- Engager toutes les démarches nécessaires à la fermeture du Balançon ; sensibiliser les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les citoyens, à la nécessité de trouver des solutions alternatives au traitement des déchets.
- Créer un pôle valorisation déchets sur le territoire Cœur du Var.
- Lutter contre les pollutions sonore, olfactive et lumineuse ; résorber les décharges sauvages.
- Réglementer la publicité en lien avec la commune du Luc.
- Encourager les porteurs de projets d'ensemble à privilégier la création, l'insertion et l'usage d'énergies renouvelables (éco quartier Saint André, Val Eco Pote), et favoriser l'implantation d'entreprises non polluantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218300317-20131218-2013pu2d37-DE

Accusé certifié exécutoire Page 3 sur 5

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013

Axe 4 : Renforcer l'équité et le lien social

Objectif 1 : Développer les initiatives solidaires en faveur des plus modestes

- Développer les actions d'aide aux personnes âgées : navettes de transport, portage de livres, aide au maintien à domicile.
- Renforcer l'équipe du CCAS et ses actions intergénérationnelles.
- Mettre en place une convention de partenariat avec Pôle Emploi.
- Améliorer la communication sur l'existence des Restos du Cœur, sur leurs missions.
- Développer les actions de récupération d'objets et de vêtements.
- Développer des animations en associant les professionnels du Cannet des Maures, pour aider les plus démunis du Cannet des Maures.
- Actualiser la liste des personnes isolées pour pouvoir leur venir en aide (ex : base état civil, repas des anciens, club de la gaieté...).

Objectif 2 : Renforcer les relations et la communication entre usagers du territoire

- Développer les actions inter générationnelles : entre personnes âgées, maison des jeunes, écoles (ex : organiser des goûters à l'école avec des personnes âgées).
- Développer les actions inter associations et entre les associations et la maison des jeunes (ex : ateliers de cuisine).
- Accueillir les nouveaux arrivants.
- Mettre en place un « registre de bénévoles » en Mairie.
- Avoir un agenda mensuel et annuel des manifestations sur la commune.
- Centraliser et coordonner toutes les activités des différentes associations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20131218-2013pu2d37-DE

Accusé certifié exécutoire Page 4 sur 5

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013



Axe 5 : Animer l'éco-responsabilité et la démocratie participative

Objectif 1 : Encourager les initiatives éco-responsables et améliorer le service au public

- Développer la dématérialisation des démarches administratives et des informations municipales.
- Mettre à jour régulièrement le site internet de la ville.
- Organiser des journées de sensibilisation du grand public sur les thématiques environnementales mais aussi sur le lien social ; développer les journées citoyennes type opération nettoyage et découverte du territoire.
- Sensibilisation dans les écoles à l'éco-citoyenneté. Relancer « l'éco école ».
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement des services de la commune.
- Encourager le renouvellement de la flotte automobile municipale pour des véhicules plus propres et/ou électriques.
- Favoriser le covoiturage entre agents.
- Organiser le suivi des consommations énergétiques dans les bâtiments publics - avoir un référent communal « énergie ».
- En fonction d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux, définir un programme de travaux sur 3 ans en fonction des priorités (bâtiments les plus consommateurs) : isolation, menuiseries, toiture, chauffages, éclairage, programmeurs...).
- Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et recourir au chauffage au bois lorsque c'est possible
- Faire un diagnostic de l'éclairage public et programmer la réduction des consommations, le changement d'ampoules voire de candélabres. Favoriser l'éclairage basse consommation.
- Imposer les LED dans les illuminations de Noël.
- Développer un partenariat avec l'Espace Info Energie Centre Var pour conseiller gratuitement les particuliers.
- Publier régulièrement des informations en matière d'éco-responsabilité et d'énergie sur le magazine communal, la newsletter ; dédier une page du site internet de la commune à l'information sur les énergies renouvelables.

Objectif 2 : Renforcer les habitudes et pratiques de concertation citoyenne

- Mettre en place des questionnaires de satisfaction/enquêtes/sondages sur le service public.
- Organiser un lieu d'exposition des différents projets de la commune.
- Renforcer les conseils de quartier.
- Multiplier les réunions de concertation /réunions publiques, connaître les souhaits /les besoins des citoyens, faire des réunions notamment en amont de travaux.
- Inciter le grand public, notamment les jeunes et les personnes âgées, à assister aux conseils municipaux.
- Créer un Conseil des Sages.
- Créer une boîte à idées sur le site internet communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300317-20131218-2013pu2d37-DE

Accusé certifié exécutoire Page 5 sur 5

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013



**LE CANNET
DES MAURES**

Mairie du Cannet des Maures

Hôtel de Ville
Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES
www.lecannetdesmaures.com

